MRC
DES COLLINES-
DE-L'OUTAOUAIS

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2027-2028-2029
POUR LA MUNICIPALITÉ DE
L'ANGE-GARDIEN (82005)

INFORMATIONS ET PROCÉDURES
CONCERNANT LES DEMANDES D'INFORMATION DES CONTRIBUABLES

- En raison du nombre important d'appels que le service reçoit généralement lors du dépôt d'un nouveau rôle triennal, nous avons mis à la disposition des contribuables une boîte vocale pour recevoir ces appels. Veuillez composer le **819-827-0516 poste 2239**.

- Nous demandons aux contribuables de bien vouloir laisser le nom de la municipalité, le numéro de matricule ou l'adresse de leur propriété, leurs numéros de téléphone et un **court** message concernant les motifs de l'appel.

- Les retours d'appel se feront au plus tard 15 jours ouvrables suivant l'appel du contribuable.

- Si un contribuable désire nous rencontrer, il doit prendre un rendez-vous en laissant un message au **819-827-0516 poste 2239**.

- Si une visite de la propriété est nécessaire, elle sera effectuée en **mars 2027**.

- Si nous constatons que la demande du propriétaire est justifiée, nous proposerons une nouvelle valeur et nous la concrétiserons à l'aide d'un "Avis de correction d'office".

- Si le contribuable n'est pas en accord avec notre proposition ou si nous n'avons pas de recommandation à faire, nous lui suggérerons de déposer une "Demande de révision de l'évaluation" **au plus tard le 30 avril 2027 :**

 - Le formulaire prescrit à cet effet est disponible sur le site Web de la MRC.

 - Il y a des frais imposés lors du dépôt d'une telle demande (voir le Règlement no 340-24).

 - L'évaluateur a l'obligation de répondre aux demandes de révision avant le 1er septembre 2027.